

L'État fait-il le travail ??? Nous OUI !



Lettre envoyée le 28 juillet 2020 à Jean-Baptiste DJEBARRI

Ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique,
chargé des transports



OBJET : Demande de rencontre

Monsieur le Ministre,

La crise du Covid-19 fait entrer le transport aérien dans une récession sans précédent qui, selon les différents scénarios, pourrait durer entre cinq et sept ans.

Aéroports de Paris reste un des principaux acteurs du monde aéronautique avec trois plateformes essentielles, pour des liaisons d'affaire, régionales, nationales, intracommunautaire et intercontinentales et jouissant d'une excellente notoriété à l'international.

La situation d'Aéroports de Paris est aujourd'hui critique :

- Incertitude sur l'abandon de la privatisation d'ADP.
- Restructuration des compagnies aériennes et pression sur les prix des opérateurs aéroportuaires.
- Taux d'endettement d'ADP qui bondit de +33 % en quelques mois.

Les trois-quarts des salarié-es sont en activité partielle totale.

La direction souhaite engager des négociations avec les organisations syndicales avec des mesures sociales conséquentes en utilisant tous les leviers :

- Accord d'activité partielle de longue durée jusqu'à 2 ans (APLDP) individualisée, avec une partie d'activité et une autre de formation professionnelle (60/40 - en attente de décret),
- Accord de rupture conventionnelle collective (RCC) permettant des réductions d'effectifs, non contraints à ce jour,
- Accord de performance collective (APC), qui couvre tous les aspects sociaux par des mesures contraintes (salariales, organisationnelles, de rythme de travail, de polyvalence...)

Des sacrifices seront demandés aux salarié-es sans garantie d'un retour à une situation meilleure dans 2 à 3 ans et sans certitude que le dossier de privatisation ne sera pas de nouveau engagé, avec ses conséquences économiques et sociales.

L'UNSA-SAPAP est prête à prendre ses responsabilités. Elle aurait accepté l'accord de méthode préalable à l'engagement des négociations entre le 26 août et le 30 septembre, mais elle est la seule organisation représentative (sur 3) à vouloir le signer.

L'État, majoritaire au capital d'ADP à hauteur de 50,60 % joue un rôle déterminant. Si le dialogue social favorise l'émergence de solutions palliatives pour éviter les pertes d'emplois, la stratégie gouvernementale de développement du transport aérien français sera au cour de l'avenir des 6 500 salarié-es d'Aéroports de Paris et du bassin de l'emploi sur les plateformes parisiennes (environ 300 000 personnes).

Ainsi nous sollicitons un rendez-vous auprès de vous, afin de pouvoir nous entretenir sur l'avenir des aéroports parisiens et sur les orientations que vous comptez prendre pour ADP.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande dans l'intérêt des salarié-es d'ADP et du dialogue social.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre,
l'expression de notre très haute considération..

Laurent GARSSINE
Secrétaire Général UNSA/SAPAP
Tel 07 88 31 26 49

**Voici l'action de l'UNSA-SAPAP...
à ce jour : pas de réponse**



**NOUS VOUS INVITONS
À PARTAGER AVEC NOUS**

**via notre site internet :
unsa-sapap.org**

**ou par mail :
sapapol@adp.fr**



Ne baissons pas la garde !



ORLY

UNSA-SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

*Libres
ensemble !*



CDG

UNSA-SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapy@adp.fr